



à retenir

Médiathèque
 5, rue Ledru-Rollin • 92 150 SURESNES
 boîte vocale : 01 41 18 16 69

Horaires

mardi, jeudi, vendredi 12h30 > 19h
 mercredi et samedi 10h > 18h30
 dimanche 14h > 18h
 (d'octobre à début juin, hors vacances scolaires de Noël)

Horaires d'été

Du 1^{er} juillet au 31 août

mardi, vendredi 12h30 > 19h
 mercredi 10h > 18h30
 samedi 10h > 18h30
 fermeture le jeudi
 fermeture les 2 premières semaines d'août

Médiathèque de la Poterie

10 allée Jean-Baptiste Lully • 92 150 SURESNES
 01 41 18 37 94

mardi, jeudi, vendredi 14h > 19h
 mercredi, samedi 10h > 12h30 et 14h > 18h30
 dimanche 10h > 12h30
 (d'octobre à mi juin, hors vacances de Noël)
 fermeture en août

Fermeture des médiathèques les jours fériés, les week-end de Pâques et Pentecôte.

Tarifs

- famille 31 €
- adulte 25 €
- membre de comités d'entreprises partenaires 22 €
- 12 / 25 ans, 65 ans et +, retraité, demandeurs d'emploi, minima sociaux, portage à domicile 10 €
- remplacement d'une carte perdue 1 €

Gratuité

- enfant de moins de 12 ans
- carte professionnelle (pour les structures suresnoises)



Modalités d'emprunt et de paiement

La présentation de la carte est indispensable pour tout emprunt et pour l'accès aux animations dont la capacité d'accueil est restreinte. Votre carte d'emprunteur est valable sur le réseau de lecture publique de la ville (Médiathèque, Médiathèque de la Poterie), durant 1 an, à compter du jour de votre abonnement.

L'autorisation parentale, disponible sur le site ou à l'accueil, est obligatoire pour l'inscription d'un enfant. Chaque usager est responsable des documents empruntés. À ce titre, tout document perdu, volé ou abîmé devra être remplacé à l'identique.

Vous pouvez emprunter 20 documents maximum par carte pour une durée d'un mois parmi lesquels :

- 20 livres, revues, partitions, livres à écouter, bandes dessinées, CD, DVD et CD-roms.

Vous pouvez bénéficier d'une prolongation d'un mois supplémentaire si les documents ne sont pas réservés par un autre usager.

Pour les cartes gratuites (- de 12 ans) :

Vous pouvez emprunter jusqu'à 20 documents jeunesse.

Pour les professionnels de la petite enfance, les enseignants et les collectivités, la carte est au nom d'une personne, responsable des documents empruntés (voir à l'accueil les modalités d'emprunt).



Sur le site mediatheque-suresnes.fr vous avez la possibilité de :

- consulter le **catalogue complet des collections** du réseau, les dernières nouveautés, donner votre avis, etc.
- découvrir le **programme des animations** et vous y inscrire (projections, conférences, contes, ateliers scientifiques, ateliers musicaux, grandes manifestations annuelles autour de la lecture, de la science, etc.)
- accéder à votre **compte personnel** via le menu « connexion » situé sur la page d'accueil, en haut, à droite. Pour vous identifier, vous devez entrer votre n° de carte (situé sous le code barre) et votre mot de passe : vos initiales en majuscules suivies de votre année de naissance (exemple : TL99 pour Théo Li, né en 1999). Vous pouvez y prolonger vos documents, réserver des documents empruntés (maximum 15 par carte) et nous faire part de vos suggestions d'achats.

Grâce à votre carte d'emprunteur, vous bénéficiez aussi :

d'1h30 d'accès à Internet par jour sur les ordinateurs disponibles dans les espaces.

Le visionnage de films, l'écoute de musique sur place ainsi que l'accès aux bornes d'arcade, consoles de jeux vidéo et réseau wifi ne nécessitent pas d'abonnement.

Inscription au service d'alerte (échéance des emprunts et réservations) par courriel ou sms sur demande à l'accueil.

Un retard de 15 jours dans le retour des documents empêche tout nouveau emprunt jusqu'à leur restitution.

Une amende de 3€ (votée par Le Conseil Municipal) est appliquée immédiatement, elle est doublée au 31^e jour de retard.

Une amende supplémentaire est due pour tout retard de plus de 61 jours.

